

FO

Agriculture
Alimentation
Pêche & Forêt

Elections CAP et CCP du 15 novembre 2011

ELECTIONS AUX COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (CCP) DES AGENTS NON TITULAIRES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DU MAAPRAT.

Scrutin du 15 novembre 2011

Vous êtes appelés à voter pour constituer la CCP des agents contractuels. Tous les personnels contractuels sont directement concernés quelque soit leur catégorie (A, B et C). Seuls les personnels contractuels voteront et siègeront !

Vous voterez pour une organisation syndicale. Les sièges de représentants du personnel seront ensuite répartis entre les organisations syndicales proportionnellement aux nombres de voix obtenues. Chacune sera chargée de pourvoir les sièges qui lui seront attribués.

**Une CCP :
Comment ?
Pourquoi ?**

Les CCP ont un rôle capital dans la carrière d'un agent non titulaire.

Elles sont appelées à donner des avis sur :

- ☐ Toutes questions d'ordre individuel relatives à votre situation professionnelle (avancement, ancienneté...)
- ☐ La saisine par chaque agent de sa situation individuelle
- ☐ La mobilité des agents en CDI
- ☐ Les licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai
- ☐ Les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme...

SFOERTA
la force syndicale

Prenez votre avenir en main ! Votez FO
pour donner le maximum de sièges à ceux qui
défendent vos droits et vos intérêts au quotidien.

SERVICE PUBLIC
JE NOUS TOUS AVEC FO!



FO

Agriculture
Alimentation
Pêche & Forêt

Elections CAP et CCP du 15 novembre 2011

**AVEC
LE**

SFOERTA
la force syndicale

EXIGEZ :

- ▣ La mise en place d'un vrai plan de déprécarisation qui permettra à chaque agent d'accéder à la titularisation,
- ▣ L'application de la réglementation en vigueur ainsi que son amélioration, objectif des groupes de travail que nous avons obtenus,
- ▣ Un véritable droit à la formation dès la prise de fonction,
- ▣ Un reclassement après titularisation prenant en compte les années de non titulaires,
- ▣ La revalorisation des grilles de rémunération,
- ▣ Des contrats adaptés au temps de travail réel,
- ▣ L'arrêt de recrutement à 70 % des catégories B et C,
- ▣ De véritables contrats, en lieu et place de recours abusifs aux CDD,
- ▣ Une progression professionnelle et une rémunération (salaire-prime) comparables à celle des titulaires effectuant les mêmes fonctions,
- ▣ Une réelle amélioration des droits sociaux,
- ▣ L'arrêt des suppressions de postes dans la fonction publique,
- ▣ La validation des services accomplis pour la pension après titularisation.

SFOERTA
la force syndicale

**Les principes qui
nous guident :**

FORCE OUVRIERE s'attache à défendre tout à la fois les intérêts collectifs et individuels des personnels quel que soit leur statut et le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

FORCE OUVRIERE se bat pour le maintien de l'enseignement supérieur agricole au Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

FORCE OUVRIERE défend la fonction publique qui seule garantit l'égalité d'accès de tous au Service Public.

POUR FO, PAS DE LONGS DISCOURS, MAIS DES ARGUMENTS COMBATIFS, EFFICACES ET FONDES SUR LE DROIT, PORTES PAR UNE ORGANISATION SYNDICALE INDEPENDANTE !